RÈGLEMENT TECHNIQUE

AÉROBIC

2026-2027

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS INTERCLUBS	10
2. Organisation Compétitive AÉROBIC	11
TABLEAU SYNOPTIQUE	12
L'ACTIVITÉ AÉROBIC	13
FÉDÉRAL	14
PERFORMANCE	20
ÉLITE	24
3. Règlementation générale	25
GÉNÉRALITÉS	26
MÉDICAL	27
DOPAGE	28
ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	30
GESTION INFORMATIQUE	32
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	34
GYMNASTES	35
ENTRAÎNEURS	36
JUGES	37
TENUES	38

PRÉAMBULE

La mise en œuvre du projet « Au cœur de la gym » se poursuit cette saison, notamment à travers la réforme du système compétitif.

Les programmes GAM ont été entièrement retravaillés et de nouvelles brochures seront disponibles dès cette saison.

En GAF, une nouvelle catégorie voit le jour : elle permettra à plus de cent équipes supplémentaires de prendre part aux Championnats de France sur un nouveau programme national. Les grilles du Fédéral A ont par ailleurs été repensées afin de donner un nouvel élan à cette catégorie.

Pour ces deux disciplines, le Top 12 évolue : nouvelles règles, finale à huit équipes et matchs de barrage entre le Top 12 et la DN1. Le Top 12 se modernise et répond ainsi aux attentes des clubs.

Le TeamGym se dote d'une seconde compétition cette saison, les équipes Performance et Europe disposant désormais de leur propre finale nationale.

Le Parkour, de son côté, met en place un Championnat de France par équipes.

La Gymnastique Rythmique opère elle aussi une véritable mue : de nombreuses catégories sont modifiées et une compétition par équipes est créée. Les ensembles Performance et les individuelles Nat A pourront concourir tout au long de la saison, tandis que les règles ont été simplifiées pour faciliter la vie des clubs.

La sécurité de nos gymnastes demeure une exigence absolue, qui guide chacune de nos décisions. Plusieurs mesures concrètes viennent ainsi la renforcer cette saison : l'ajout de tapis de protection en compétition, un meilleur encadrement des triples et quadruples rotations, ou encore la suppression d'éléments accidentogènes dans les programmes fédéraux.

Ces grands changements se poursuivront la saison prochaine, à la fois au sein des disciplines et de manière transversale.

D'ici là, nous souhaitons à toutes et à tous , organisateurs, juges, entraîneurs et gymnastes, une belle saison compétitive.

1. Organisation FFGym

p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE

p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE

p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES

p08 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

p10 COMPÉTITIONS INTERCLUBS

LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES		3 BESOINS POUR LA FFGYM
GYMNASTES **HAUT-NIVEAU**	**ÉLITE**	Identifier les collectifs France
GYMNASTES **CONFIRMÉS**	**PERFORMANCE**	Afficher une gym avec un niveau d'exigence
GYMNASTES **DÉBUTANTS / INTERMÉDIAIRES**	**FÉDÉRAL**	Afficher une gym de proximité/accessible

Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent

PERFORMANCE
Gymnastes confirmés

FÉDÉRAL
Gymnastes débutants à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

2 organisations :

» Régions de la métropole

» Corse et Outre-Mer

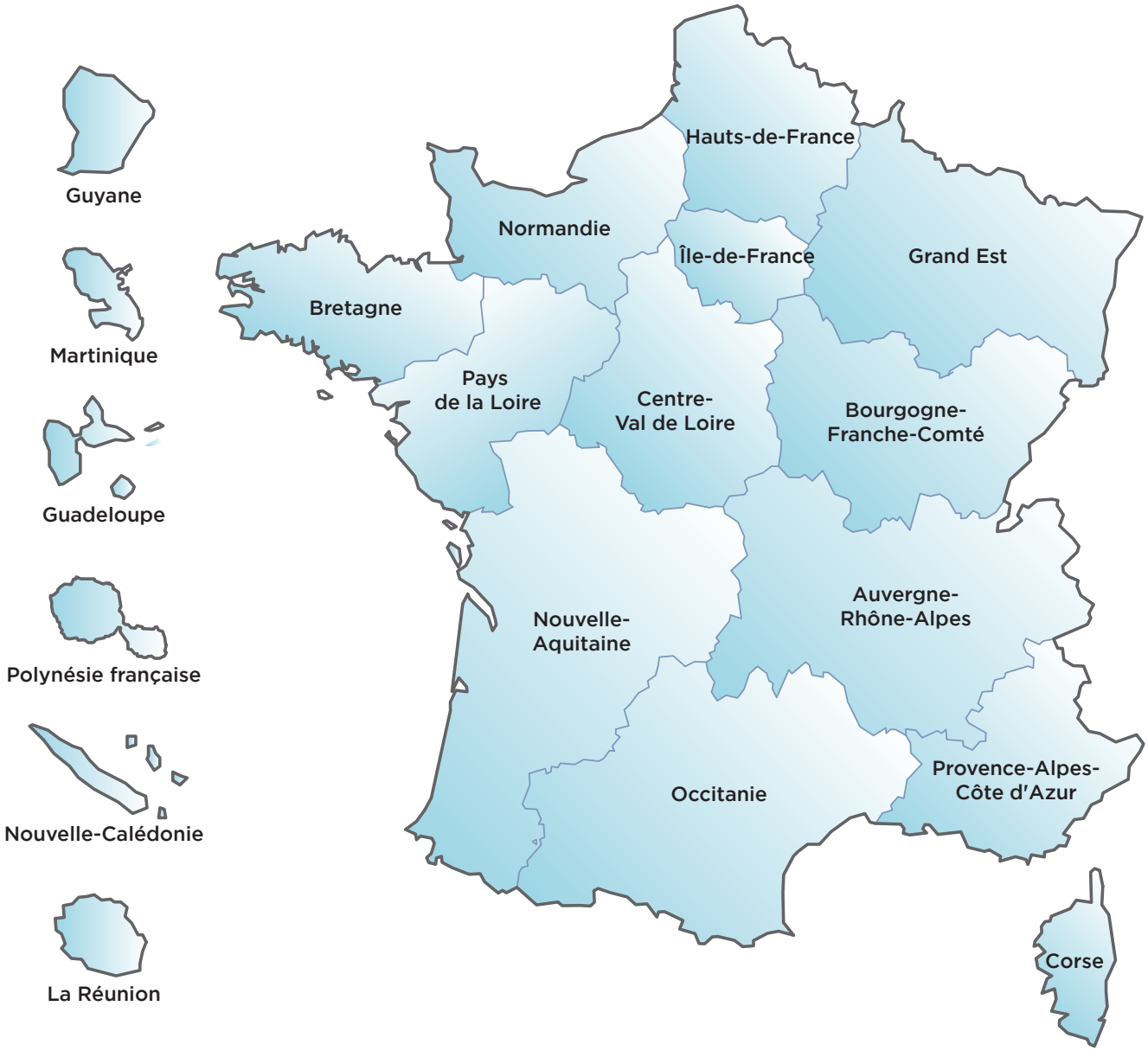

RÉGIONS DE LA MÉTROPOLE

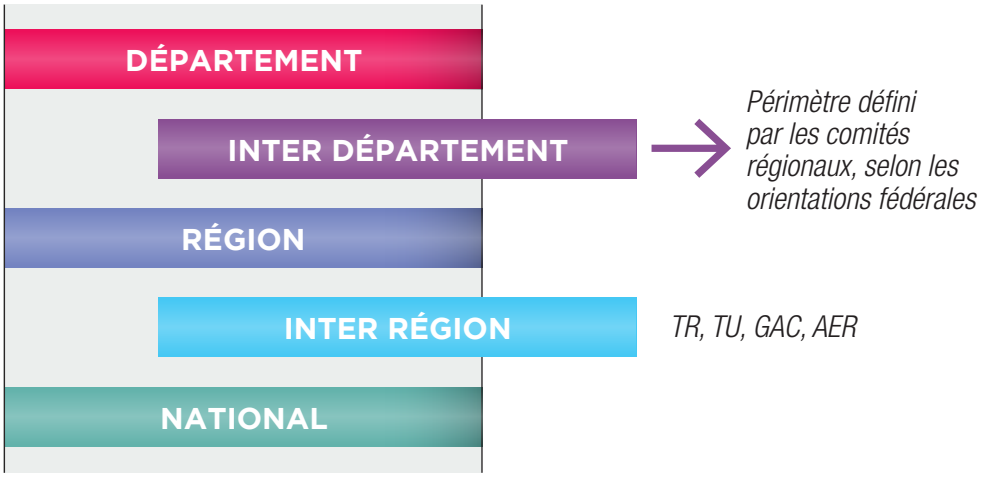

CORSE ET OUTRE-MER

» Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

» 2 inter-régions en AÉROBIC

» Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions

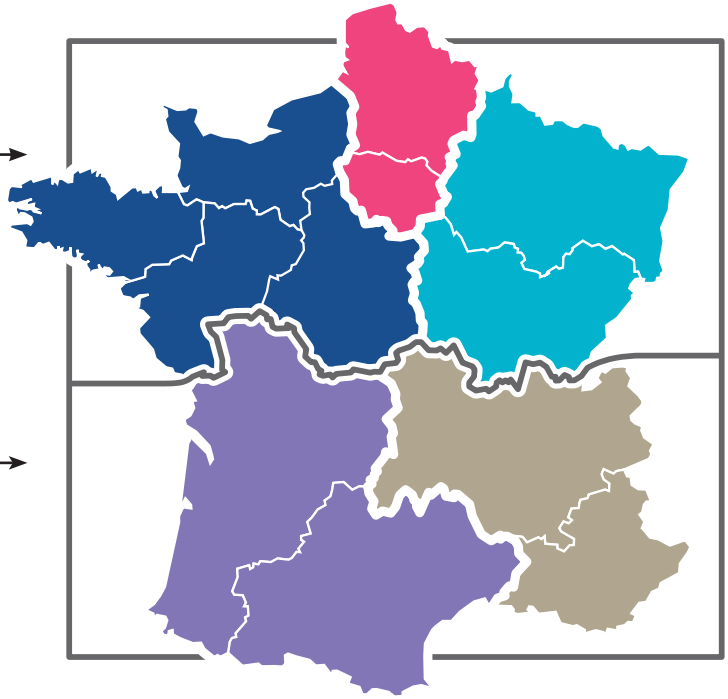

LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

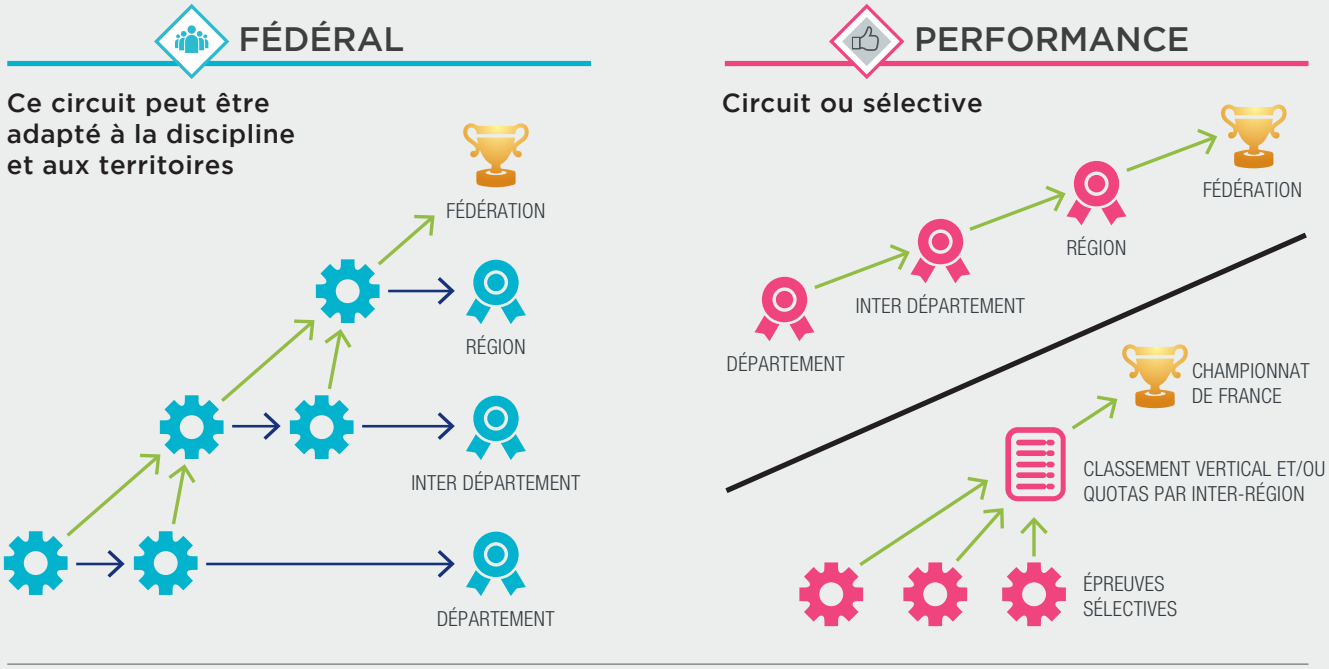

Compétition d'orientation · Épreuve sélective · Finale de l'échelon · Championnat de l'échelon et épreuve sélective · Orientation vers l'échelon supérieur · Maintien à l'échelon actuel

Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité inter-départementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux.

LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- Elle détermine la règlementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym, OrdoJuge, livret de juge en ligne.
- Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département et région ainsi que les quotas de qualification ;
- Ils organisent les compétitions de niveau inter-département et région, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;
- Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité inter-départementale ou régionale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- Ils organisent les compétitions de niveau départemental.
- Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité départementale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- En consultation vidéo à partir du site https://imagym.ffgym.fr/

ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

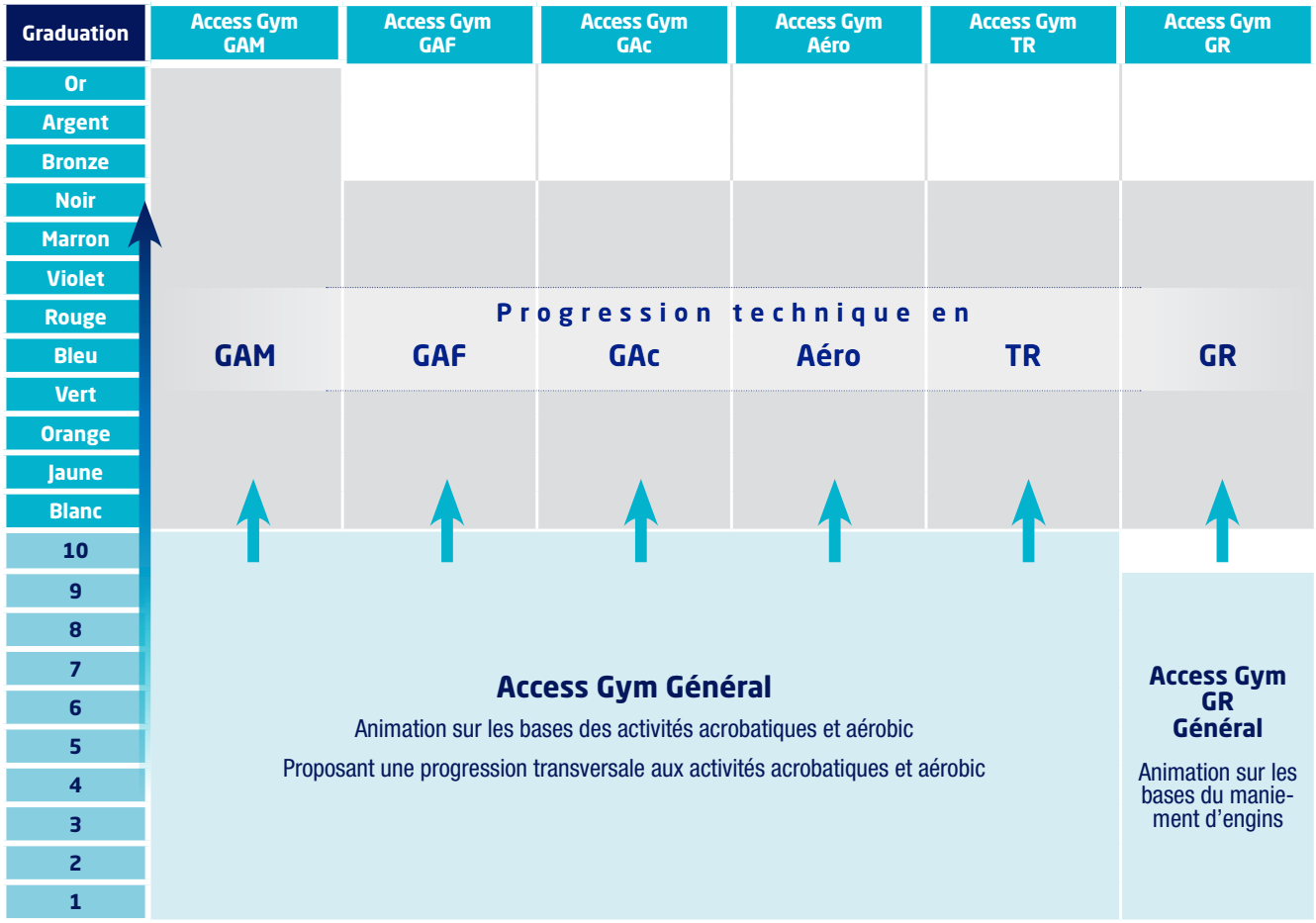

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- Access Gym Général et GR Général
- Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.

COMPÉTITIONS INTERCLUBS

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions interclubs. Premier niveau interclubs destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigence et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en interclubs permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces évènements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions interclubs étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séances hebdomadaires) ;
- Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;
- Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2026-2027, les compétitions interclubs sont proposées dans tous les territoires pour les disciplines suivantes : GAM, GAF, GR, AÉROBIC, TRAMPOLINE, GAc et TEAMGYM.

2.

Organisation Compétitive AÉROBIC

p12 TABLEAU SYNOPTIQUE

p13 L'ACTIVITÉ AÉROBIC

p14 FÉDÉRAL

p20 PERFORMANCE

p24 ÉLITE

TABLEAU SYNOPTIQUE

Des détails sur les programmes sont précisés dans la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +	Format*		Temps	Programme	Finalité	Nbre min de juges
ÉLITE		Programme FIG																Nationale	FIG
PERFORMANCE	NATIONALE A									15 ans et +				SH, DM, TR et GR (5)		1'25	FIG aménagé Routine libre	Nationale	1 JA + 6 juges (2E + 2A + 2D)
										15-17 ans			18 ans et +	SF					
							12-14 ans							SF et TR		1'15	FIG aménagé Routine libre		
					10-14 ans									SH et GR (5)			FIG aménagé Routine libre		
					10-11 ans									SF et TR					
	NAT AÉRODANCE						12 ans et +							GR (5 à 8)		1'20	FIG aménagé Routine libre	Nationale	
	NATIONALE B									15 ans et +				TR et GR (5)		1'25	FIG aménagé Routine libre	Nationale	
										15-17 ans			18 ans et +	SH/F					
							12-14 ans							SH/F et TR		1'15	FIG aménagé Routine libre		
					10-14 ans									GR (5)		1'15	FIG aménagé Routine libre		
					10-11 ans									SH/F et TR					
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A						12 ans et +								5 à 10	1'15	FFGym : Routine libre	Nationale	1 JA + 4 E
															Solo			Nationale	
															Trio			Régionale	
					10-14 ans									AÉRO OU AÉRODANCE	5 à 10	1'15	FFgym : Routine libre	Nationale	
															Solo			Régionale	
															Trio				
	FÉDÉRALE B				10 ans et +									AÉRO	3 à 8	IMPOSÉ	FFGym : Imposé (2 routines au choix)	Régionale	
														AÉRODANCE					
		7-9 ans												AÉRO OU AÉRODANCE	3 à 8				
				9 ans										AÉRO avancé	Solo		Imposé D'Jumpy avancé ou libre		

* SF = Solo Femme / SH = Solo Homme / DM = Duo Mixte / TR = Trio / GR = Groupe

Un gymnaste ne peut pas concourir dans 2 trios ou dans 2 groupes et dans plus de 3 catégories

La filière Nationale Aérodance 12 ans et + est ouverte aux gymnastes concourant en filières Nationale B et Nationale A (et un/une gymnaste de Fédérale A maximum)

L'ACTIVITÉ AÉROBIC

L'aérobic, accessible à tous, se pratique de façon mixte ou non, en loisir et en compétition.

LA GYMNASTIQUE AÉROBIC

FÉDÉRAL

- Initiation et premier niveau de compétition permettant d'acquérir les bases techniques de la discipline. Programmes FFGym déclinés en Compétition interclubs, Fédéral B et Fédéral A.
- L'ensemble des programmes peut être adapté tant pour les élèves de primaire (USEP), de collège et de lycée (UNSS) que pour les étudiants de l'Université (FFSU).

PERFORMANCE

- Programme FIG aménagé se pratiquant en catégories individuelles ou en catégories de synchronisation par groupe d'âge en 2 filières : Nationale A et Nationale B.
- La filière Nationale Aérodance est accessible aux gymnastes de Nationale A et Nationale B.

ÉLITE

- Programme FIG se pratiquant en catégories individuelles ou en catégories de synchronisation par groupe d'âge.
- Pratique de Haut Niveau contrôlée par la Direction Technique Nationale.

LA ROUTINE AÉROBIC

CONTENU DE L'EXERCICE

- Les exigences principales d'un enchaînement de gymnastique aérobic sont : créativité, expression, combinaisons des pas d'aérobic, déplacements et formations, maîtrise parfaite des éléments et des porters. Les contenus (chorégraphie, éléments...) de l'exercice doivent être judicieusement répartis.

LA CHORÉGRAPHIE

- L'exercice doit être effectué en musique. Celle-ci doit être gaie, de type pop rock, disco, hip hop... L'enchaînement est composé de combinaisons complexes de mouvements réalisés à grande intensité et issus des pas de base de l'aérobic traditionnelle et de ses variations.

LES ÉLÉMENTS

- Les éléments sont hiérarchisés dans une grille de difficultés spécifique à chaque filière :
  - Fédérale A (grille FFGym)
  - Nationale B (grille FFGym)
  - Nationale A, code de pointage FIG
  - Élite, code de pointage FIG

AER

FÉDÉRAL

Initiation et premier niveau de compétition permettant d'acquérir les bases techniques de la discipline. Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.

COMPÉTITIONS INTERCLUBS

Règlement technique	
Gymnaste autorisés(ées) à participer	Licenciés(ées) FFGym
Catégories d'âges	7-9 ans / plus de 10 ans OU par année d'âge en fonction des engagements
Interdiction de participation	Gymnastes engagés (ées) en Fédéral A et Performance
Programme compétitif	Programme Spécifique de 10 ateliers
Matériel	1 sono, 3 surfaces de 7x7m matérialisées par des plots ou ruban adhésif, une surface pour les 5 ateliers techniques.
Musique	5 ateliers avec musique et 5 ateliers sans musique
Classement	Individuel par catégorie / Challenge club au nombre de participants
Tenue de compétition	Tenue sportive, chaussettes, chaussures de sport ou chaussons rythmique, cheveux attachés
Evaluateurs	12 ans minimum dans la saison compétitive Pas de diplôme de juge requis Fournis et formés par les clubs participants (document support = programme compétitif) Attestation de formation par le club (document type FFGym) Liste des évaluateurs "Compétition interclubs" diffusée par le comité régional
Jugement présentiel	10 ateliers : Note 1 ou 2 ou 3 pts par atelier 1 juge par atelier Total sur 30 pts
Jugement Vidéo	1 vidéo par gymnaste réalisant les 10 ateliers, juges en distanciel -1 juge par atelier -les clubs envoient une vidéo par atelier avec tous leurs gymnastes Total sur 30 pts

COMPÉTITIONS INTERCLUBS *(Suite)*

	Modalités d'organisation des rencontres	
Organisation	**Structure organisatrice**	1 club FFGym
	Structure ressource pour l'organisation	Comité départemental : - Ressource pour l'utilisation des outils informatiques (EngaGym, ScoreGym) - Communique les informations relatives à l'évènement sur le site du CD ou CR
	Calendrier	battle entre clubs (2 ou 3 rencontres vidéo ou présentiel) + une finale régionale en fin de saison
	Engagements	EngaGym / Individuelles
	Scoring	ScoreGym
	Résultats	Publication obligatoire sur le site FFGym
	Type de salle	Gymnase d'entraînement ou gymnase polyvalent
	Accueil de public	Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP)
Déroulement	**Modalités de compétition Présentiel**	"Subdivision : 1h30 (possibilité de mettre 4 subdivisions par journée) Echauffement général : 20 min Compétition : 60 min (5 min par atelier - équipes de 5 gymnastes et 1 minute pour le changement d'atelier) Palmarès 10 min"
	Modalités de compétition Vidéo	"Gymnaste : envoi d'une vidéo regroupant les 10 ateliers et d'une photo pour le palmarès en ligne Palmarès en ligne avec affichage des photos des médaillés cf règlementation d'une compétition vidéo
	Palmarès	**En présentiel :** Diffusion des résultats sur le lieu de compétition à la fin de chaque subdivision: affichage numérique ou papier **En distanciel :** Diffusion des résultats le jour de la difffusion de la compétition vidéo Résultats à publier sur site FFGym en fin de compétition
	Animation de la compétition (Micro)	Pédagogique pour le public: présentation du concept des compétitions de proximité, présentation du système de notation

FILIÈRE FÉDÉRALE B

- La Filière FÉDÉRALE B est un enchaînement imposé à réaliser en groupe de 3 à 8 personnes, dès l'âge de 7 ans. Les gymnastes de 9 ans peuvent réaliser un solo et/ou un groupe.
- La Filière FÉDÉRALE B Aérodance et Aérobic est composée des pas de base de l'aérobic (avec des éléments de difficulté pour le trophée inter-régional Aérobic).

CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B

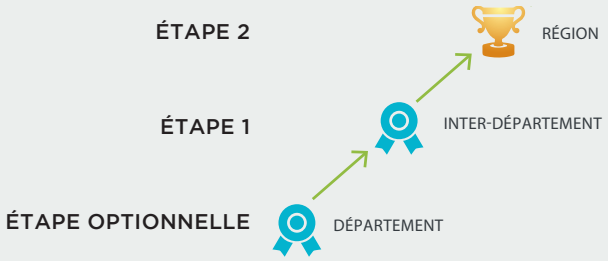

- Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements.
- Pas de quota ou minima, la participation sur une étape permet de se qualifier pour le niveau supérieur.
- Le circuit pour les compétitions à finalité régionale (ou interdépartementale) peut être adapté à la discipline et géré par les comités départementaux et/ou comités régionaux.

FILIÈRE FÉDÉRALE A

» La filière FÉDÉRALE A est un enchaînement de groupe de 5 à 10 personnes, dès l'âge de 10 ans, de composition libre ou imposée (Fédérale A 10-14 ans), composé des pas de base de l'aérobic traditionnelle. Les gymnastes ont également la possibilité de concourir en solo et/ou trio jusqu'à l'étape régionale.

CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A - SOLO 12 ANS ET PLUS ET GROUPE

» **Accession au niveau supérieur :** Qualification sur quota et minima de points.

CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A - SOLO 10-14 ANS ET TRIO

FILIÈRE FÉDÉRALE B

	7-9 ans		10 ans et +
Catégories	7-9 ans Solo avancé 9 ans		10 ans et +
Programme	Groupe : D'jumpy 1 ou D'Jumpy 2*	Solo : D'Jumpy avancé ou libre*	Imposés au choix : FB Aéro ou FB Aérodance*
Format de compétition	Groupe 3 à 8 mixte ou non	Solo	Groupe 3 à 8 mixte ou non
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale A, Nationale B, Nationale A et Élite, ainsi qu'aux gymnastes listés haut niveau à la date limite nationale des engagements nominatifs		
Temps musique	Imposé		
Étapes compétitives	Département (non obligatoire) / Inter-département / Région		
Qualifications	Aucune		
Matériel	Surface lisse délimitée par une bande de couleur faisant partie de la surface		
Aire de compétition	10 x 10 m	10 x 10 m	10 x 10 m
Jury	1 juge arbitre 4 juges exécution/synchro		1 juge arbitre 4 juges synchro
Niveau de juge club	Diplômé ou non Juge N1 en Fédérale B solo 9 ans		
Notation	Note exécution/synchro sur 10 pts Bonus 0.5 pt pour un groupe de 5 compétiteurs ou plus Bonus 1 pt si choix du D'Jumpy 2 en 7-9 ans		
Classement	1 passage ou addition des notes sur 2 passages (au choix des régions) Les ex aequo ne sont pas départagés		

* Imposés consultables à partir du site www.ffgym.fr.

FILIÈRE FÉDÉRALE A

	10-14 ans	12 ans et +
Catégories	10-14 ans	12 ans et +
Programme	Libre FFGym (grille de composition 10-14 ans)	Libre FFgym (grille de composition 12 ans et plus)
Format de compétition	Groupe 5 à 10 mixte ou non Trio mixte ou non Solo	
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Nationale B, Nationale A et Élite	
Temps musique	1'15 +/- 5"	1'15 +/- 5"
Étapes compétitives pour les solos 12 ans et plus et les groupes	Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Trophée Fédéral	
Étapes compétitives pour les solos 10-14 ans et les trios	Département (non obligatoire) / Inter-département / région	
Qualifications	Quota et minima (uniquement le premier de chaque région pour les solos 12 ans et plus, sous réserve de validation des minima)	
Matériel	Surface lisse délimitée par une bande de couleur faisant partie de la surface	
Aire de compétition	10 x 10 m	
Jury	1 juge arbitre 4 juges exécution	1 juge arbitre 4 juges exécution
Niveau de juge club	Niveau 1 minimum	
Notation	Note exécution sur 10 pts Note de composition sur 1,8 pts	Note exécution sur 10 pts Note de composition sur 5 pts
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés	

* Imposés consultables à partir du site www.ffgym.fr.

PERFORMANCE

Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.

» **3 filières :**
- **Nationale B**
- **Nationale A**
- **Nationale Aérodance**

Les programmes de compétition varient en fonction de l'âge et du niveau des compétiteurs, selon des programmes FIG aménagés.

CIRCUIT COMPÉTITIF

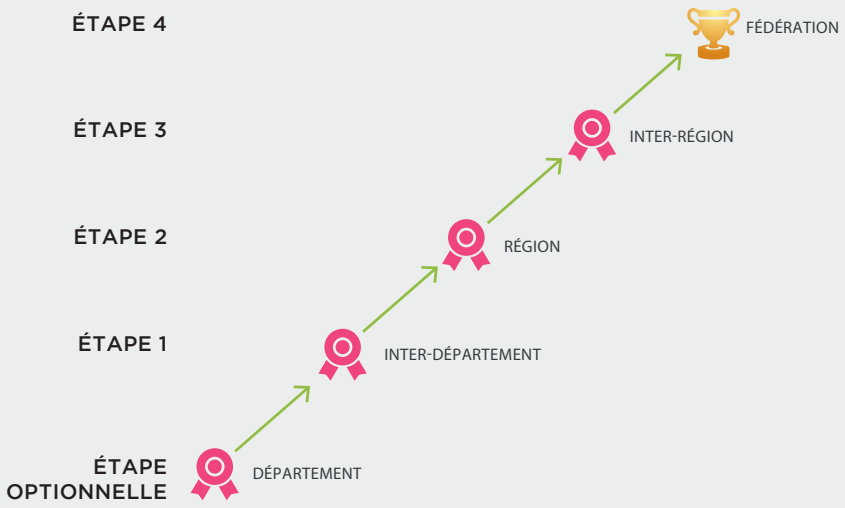

» Accession au niveau supérieur : qualification sur quota et minima points.

PRÉCISIONS SUR L'ORGANISATION

ORDRE DE PASSAGE

» Un gymnaste qui concourt dans 2 catégories (par exemple solo et trio) aura au moins 15 minutes de récupération entre ses deux passages.

SALLE D'ÉCHAUFFEMENT

» Avant le début de l'épreuve, une salle d'échauffement avec sonorisation et surface d'évolution respectant les dimensions de compétition est mise à la disposition des concurrents. L'accès à la salle d'échauffement se fait selon un programme de rotation établi par le gestionnaire de compétition.

ZONES PRÉ ET POST-COMPÉTITION

» La zone de pré-compétition adjacente au plateau de compétition ne peut être utilisée que par les deux gymnastes et leurs entraîneurs se trouvant immédiatement après le gymnaste concourant selon l'ordre de passage.

» La zone de post-compétition ne peut être utilisée que par le gymnaste (ou groupe) et l'entraineur jusqu'à la fin de routine du gymnaste concourant après dans l'ordre de passage.

» Le cas échéant, les sanctions indiquées en page 32 de cette brochure seront appliquées par la direction du concours.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

» Cette compétition est mise en place lors du Championnat de France en complément du Championnat des catégories Nationale A et B.

» Se référer à la lettre FFGym de la saison en cours pour plus de précisions.

FILIÈRE NATIONALE B

	10-14 ans		12-14 ans	15 ans et +	
Catégories	10-11 ans	10-14 ans	12-14 ans	15-17 ans 18 ans et +	15 ans et +
Programme	Libre FIG aménagé		Libre FIG aménagé		
Format de compétition	Solo H/F Trio mixte ou non	Groupe 5 mixte ou non	Solo H/F Trio mixte ou non	Solo H/F	Trio mixte ou non Groupe 5 mixte ou non
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Fédérale A, Nationale A et Élite, ainsi qu'aux gymnastes listés haut niveau à la date limite nationale des engagements nominatifs				
Temps musique	1'15 +/- 5"		1'15 +/- 5"	1'25 +/-5"	
Remplaçant	Possibilité d'inscrire un remplaçant en catégorie trio et groupe				
Étapes compétitives	Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Championnat de France				
Qualifications	Quota et minima				
Matériel	Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm de large faisant partie de la surface d'évolution				
Aire de compétition	10 x 10 m				
Jury	1 juge arbitre 2 juges difficulté 4 juges exécution (2 tolérés) 4 juges artistique (2 tolérés)				
Niveau de juge club	Niveau 2 minimum				
Notation	Note Exécution sur 10 pts Note Artistique sur 10 pts Note Difficulté cf lettre FFGym	Note Exécution sur 10 pts Note Artistique sur 10 pts Note Difficulté cf lettre FFGym	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 10 pts Note difficulté cf lettre FFGym		
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés				

FILIÈRE NATIONALE A

	10-11 ans	10-14 ans		12-14 ans	15 ans et +	
Catégories	10-11 ans	10-14 ans		12-14 ans	15-17 ans 18 ans et +	15 ans et +
Programme	Libre FIG aménagé					
Format de compétition	Solo F Trio mixte ou non	Solo H	Groupe 5 mixte ou non	Solo F Trio mixte ou non	Solo F	Solo H, Duo mixte, Trio mixte ou non Groupe 5 mixte ou non
Interdiction de participation	Accès interdit aux gymnastes engagés en filières Fédérale B, Fédérale A, Nationale B et Élite, ainsi qu'aux gymnastes listés haut niveau à la date limite nationale des engagements nominatifs					
Temps musique	1'15 +/- 5"				1'25 +/- 5"	
Remplaçant	Possibilité d'inscrire un remplaçant en catégorie trio et groupe					
Étapes compétitives	Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Championnat de France					
Qualifications	Quota et minima					
Matériel	Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm de large faisant partie de la surface d'évolution					
Aire de compétition	10 x 10 m					
Jury	1 juge arbitre 2 juges difficulté 4 juges exécution (2 tolérés) 4 juges artistique (2 tolérés)					
Niveau de juge club	Niveau 3 minimum					
Notation	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 10 pts Note difficulté différente selon les catégories					
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés					

FILIÈRE NATIONALE AÉRODANCE

	12 ans et +
Catégorie	12 ans et +
Programme	Libre FIG aménagé
Format de compétition	Groupe de 5 à 8 mixte ou non
Restriction de participation	Groupe composé de gymnastes engagés en Nationale A ou Nationale B. Possibilité d'avoir un gymnaste engagé en Fédérale A
Temps musique	1'20 +/-5"
Étapes compétitives	Département (non obligatoire) / Inter-département / Région / Inter-région / Championnat de France
Qualifications	Quota et minima
Matériel	Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm d'épaisseur faisant partie de la surface d'évolution
Aire de compétition	10 x 10 m
Jury	1 juge arbitre 4 juges exécution (2 tolérés) 4 juges artistique (2 tolérés)
Niveau de juge club	Niveau 3 minimum
Notation	Note exécution sur 10 pts Note artistique sur 10 pts
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés

OPEN DE FRANCE

- La filière Élite est ouverte aux gymnastes de pays étrangers, sous forme d'une compétition Open
- Celle-ci comprendra :
  - Une phase de qualification associant les gymnastes licenciés FFGym et les gymnastes étrangers, avec qualifications pour les finales Open et classement pour le championnat de France Élite (uniquement pour les licenciés FFGym)
  - Les finales Open

	ÉLITE
Catégorie	Junior Senior
Programme	Libre FIG
Format de compétition	Solo F Solo H Duo Trio Groupe
Autorisation de participation	Accès réservé aux gymnastes des collectifs France et gymnastes listés par la DTN
Certificat médical	Certificat médical élite obligatoire
Étape compétitive	Championnat de France Élite
Matériel	Parquet dynamique 12 x 12 m Surfaces délimitées par lignes noires de 5 cm d'épaisseur faisant partie de la surface d'évolution
Aire de compétition	Règlementation FIG
Jury	Règlementation FIG
Notation	Règlementation FIG
Classement	Note sur 1 passage Les ex aequo ne sont pas départagés

3.

Règlementation générale

p26 GÉNÉRALITÉS

p27 MÉDICAL

p28 DOPAGE

p30 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

p32 GESTION INFORMATIQUE

p34 AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

p35 GYMNASTES

p36 ENTRAÎNEURS

p37 JUGES

p38 TENUES

GÉNÉRALITÉS

- **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.**
- **Cette règlementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.**
- **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, inter-région**

LICENCES

- Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

- Un classement des clubs sera établi en 2026-2027 sur la base des chiffres de la saison 2025-2026.
- Il sera établi un classement global et un classement disciplinaire.
- Des précisions complémentaires seront mises en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

- Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
  - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
  - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- Gymnastes : tenue de compétition.
  - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
  - Toute publicité dans le dos est interdite.
- Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFGym présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.

RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU	OBLIGATIONS ET PROCÉDURES
OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	Pour les mineurs » Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. Pour les majeurs » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
PERFORMANCE	» Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
ÉLITE	» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr. » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite. » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale. » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. » PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÈGLEMEMENTAIRE (SMR) : • Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR. » PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES : • Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ; • Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite). » COMPÉTITIONS AÉROBIC AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE : • Championnat de France Élite en catégories Junior (AG2) et Senior.

LE DOPAGE

CHAMP D'APPLICATION

» Tout licencié est soumis à la réglementation antidopage comportant pour le gymnaste la possibilité de contrôles. Tous les gymnastes, quels que soient leur niveau, peuvent être soumis à un contrôle. Ces contrôles sont effectués à l'initiative de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de World Gymnastics ou de toute autre organisation antidopage.

SANCTIONS

» En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le gymnaste et son équipe pourront être sanctionnés par l'A.F.L.D*.

» Toute autre personne (entraineurs, directeurs sportifs, dirigeants...) qui aurait contribué à la violation des règles antidopage sera susceptible d'avoir commis elle-même une violation des règles antidopage et donc passible de sanctions.

» Les sanctions peuvent comporter : Une interdiction de pratiquer d'encadrer ou de participer à tous les évènements sportifs sur une durée donnée et une amende pouvant aller jusque 150 000 euros https://www.afld.fr/la-lutte-anti-dopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa

CONTRÔLES

» Des contrôles par voie urinaire sous contrôle visuel de la personne préleveuse de l'AFLD ou par voie ou sanguine peuvent se dérouler. Les prélèvements sont réalisés par des agents de contrôle du dopage indépendants. Les analyses sont réalisées par un laboratoire accrédité par l'Agence mondiale anti-dopage.

» De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

» En cas de contrôle sur un(e) mineur(e) les parents/représentants légaux ou toute autre personne de leur choix, peuvent accompagner le/la gymnaste tout au long de la procédure de contrôle.

*L'Agence française de Lutte contre le Dopage prévoit une liste d'infractions et de sanctions encadrées qu'il est possible de consulter aux adresses suivantes : infractions et sanctions.

RÈGLEMENTATION SUR LE DOPAGE À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste » retrait des résultats et récompenses précédemment acquis par le ou la gymnaste » les sanctions ci-dessus sont Indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste concerné » retrait des notes du gymnaste concerné sur le total de points de l'équipe et pénalité de -5pts sur le total de l'équipe » si au moins 2 gymnastes d'une même équipe ont commis un manquement, disqualification de l'équipe » les sanctions ci-dessus sont indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

COMPÉTITIONS ENSEMBLES et DISCIPLINES A FORMATIONS / UNITÉS

Sont visés les ensembles GR, les duos, trios et groupes en aérobic, les unités duo, trio et quatuor en gymnastique artistique acrobatique et le trampoline synchronisé

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification de l'ensemble / de la formation / de l'unité dès lors qu'un gymnaste a commis un manquement » La sanction ci-dessus est indépendante des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

LIENS UTILES

https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa

https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/controles-et-investigations/le-deroulement-dun-controle/

https://medicaments.afld.fr/

https://www.afld.fr/outil/

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

ACCÈS À LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT ET AU PLATEAU DE COMPÉTITION

» Seuls les gymnastes, entraîneurs, juges et officiels accrédités de la compétition, licenciés à la Fédération, peuvent accéder à la salle d'échauffement et au plateau de compétition.

» Le directeur de la compétition a toute autorité pour faire respecter cette règle.

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

CIRCUIT COMPÉTITIF

» À partir de la compétition inter-départementale, toutes les étapes sont OBLIGATOIRES pour accéder à l'étape supérieure (région, inter-région, championnat de France), en Fédéral et en Performance. Se référer au circuit compétitif défini pour chaque niveau de pratique ou filière.

Compétition	Participation	Qualification
Inter-département	Obligatoire	Non sélectif
Région	Obligatoire	Sélectif en Fédéral
Inter-région	Obligatoire	Sélectif en National

DATE BUTOIR

» Une compétition régionale doit être positionnée au calendrier avec un délai de 3 semaines minimum avec la compétition inter-régionale.

PALMARÈS

» Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition ou en survêtement complet du club (haut et bas ; identique pour les catégories de synchronisation).

» **Catégories individuelles (solo) :**

- Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- Le titre de champion départemental, interdépartemental, régional, interrégional ou de France, ainsi que les places de vice-champion de France et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

» **Catégories de synchronisation (duo, trio, groupe) :**

- Seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance des gymnastes.
- Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- Le titre de champion départemental, régional ou de France, ainsi que les places de vice-champion de France et troisième sont annoncés pour les seules formations composées de gymnastes licenciés dans le même club, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- Pour les sélections au niveau de compétition supérieur, seul est pris en compte le palmarès sportif. *L'appartenance au même club est déterminée soit par le club principal, soit par le *club secondaire*

CAS D'EX ÆQUO

» En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée. En cas d'ex aequo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex aequo sont tous qualifiés.

DÉROGATIONS

» Toute demande de dérogation prévue par la règlementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsaer@ffgym.fr Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

» Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.

» Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition de niveau supérieur.

» La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

CONTRÔLE DES LICENCES

» Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.

» Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

» Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

E-COMPÉTITION

» Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition inter-départementale peut se disputer à distance et en visio sur demande de dérogation auprès de la CNS AER. La demande sera acceptée si : le gymnastes/ensembles concernés sont les même que pour la compétition régionale correspondante ; et si le temps de trajet pour un club est supérieur à 4 heures de route, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions.

» Une e-compétition nationale est mise en place, se référer à la lettre FFGym de l'année en cours.

CUMUL DE PARTICIPATION

» Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

» Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.

» Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :

- forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
- forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 34).

ORDRES DE PASSAGE

» Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle)

SANCTIONS

» En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :

1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
   - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
   - le palmarès est actualisé ;
   - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

» Pour les filières Nationale A et Élite, lors du championnat de France ou d'une étape qualificative (inter-région), l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci.

» Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge arbitre, dans les 4 minutes qui suivent la parution de la note via une demande de réclamation.

» Si cela se justifie, le juge expert ou le juge arbitre corrigera la note.

RÉUNION DES JUGES

» Pour les étapes Inter-régionales et le championnat de France, les réunions des juges seront organisées en 2 temps : une réunion en visioconférence dans la semaine de l'évènement et une réunion en présentiel le jour de la compétition. La participation est obligatoire aux 2 réunions pour les juges de clubs et les juges convoqués.

GESTION DES QUALIFICATIONS

» En fonction du nombre d'engagements en solo, un quota de qualification entre l'étape régionale et l'étape inter-régionale peut être mis en place. Ce quota est soumis à validation de la CNS.

» Tout athlète engagé en solo ne réalisant pas l'étape compétitive inter-régionale ne sera pas qualifié, quels que soient les quotas.

» Pour être qualifiées, les catégories de synchronisation doivent se présenter au complet et réaliser l'intégralité de la routine.

» Les qualifications se font sur quotas et minima avec une réserve nationale.

» En fonction des résultats, des qualifications complémentaires pourront être proposées par la CNS.

ÉCHAUFFEMENT

» Pour tous les niveaux de pratique, échauffement en salle(s) annexe(s) selon les horaires définis par le gestionnaire de compétition.

JUGES DE CLUB

» Pour chaque compétition qualificative, les clubs sont tenus de présenter un juge diplômé du niveau de la filière dans laquelle ils sont engagés.

» Lors du Championnat de France, les jurys seront composés de juges convoqués et de juges de clubs.

FEUILLES DE JUGEMENT

» L'ensemble des feuilles de jugement est disponible en téléchargement sur le site www.ffgym.fr.

GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

» Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.

» Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.

» Le nombre maximum d'entraineurs pouvant être engagé est défini comme suit : 1 catégorie - 1 entraineur, 2 à 4 catégories - 2 entraineurs, 5 catégories et plus - 3 entraineurs.

» Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.

» Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym AÉROBIC de la saison en cours.

» La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

RÈGLES POUR LES CHANGEMENTS

» Pour toutes les catégories de synchronisation, un seul changement de nom est autorisé entre chaque niveau géographique.

- De inter-département vers région : *1 changement de nom autorisé*
- De région vers inter-région : *1 changement de nom autorisé*
- De inter-région vers national : *1 changement de nom autorisé*

REMPLAÇANTS

» En Nationale B et Nationale A il est possible d'engager un(e) remplaçant(e).

» Trio engagement possible de 4 gymnastes

» Groupe engagement possible de 6 gymnastes

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

» Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;

» Pour les finales nationales :

- La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
- Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
- La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
- La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

» **1ère possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.**

» 2ème possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

- Coordonnées bancaires fédérales :
  Banque 10278 Guichet 06076
  Numéro de compte : 00020478104
  Clé : 64
  IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
  BIC : CMCIFR2A
  Domiciliation : CCM PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST
  53 BOULEVARD DE MAGENTA
  75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

» Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

MUSIQUE

» Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.

» Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- Le document intitulé ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.
- L'utilisation de FFGym Live est obligatoire pour les compétitions à partir du niveau régional. Le résultat est affiché sous réserve de validation par le responsable du jury.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS AÉROBIC

- Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral. Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition » Collabore avec le gestionnaire de compétition pour réaliser l'organigramme des juges	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Établit l'ordre de passage des compétiteurs » Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical…) » Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble…)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la règlementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline…)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la règlementation par les juges (tenue, discipline…)	» Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe…)

» Dans les pages traitant de la règlementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC	DC	RJ	DF
Gestionnaire de Compétition	Directeur de la Compétition	Responsable des Juges	Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.

Par ailleurs, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent exclure du plateau de compétition un entraîneur qui, par son comportement, mettrait en péril l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquants.

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation GC DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département, 3 points en région, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ » disqualification du gymnaste ou de la formation et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 27)	» absence de certificat médical DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : disqualification immédiate par le responsable du déroulement et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétiton DC
		» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de la formation ou du gymnaste en individuel RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect GC DC	
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste ou formation	» musique non fournie à la date indiquée DC » demande de modification après la date indiquée	» -0.5 pt sur le total de la formation ou du gymnaste RJ
TENUE	» la tenue doit être conforme à la réglementation nationale ou internationale » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres de l'équipe de France » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue de compétition non réglementaire (cf. page 36) RJ	» -0,30 pt sur le score total pour le gymnaste ou la formation RJ
PALMARÈS	» les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition ou en survêtement complet du club (haut et bas) » synchro : tenue identique pour tous les gymnastes	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 24 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation DC	» amende 50 euros » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ » attitude incorrecte DC	» -1 pt sur le total de la formation ou du gymnaste RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Formation : 200 euros DF • Individuel : 30 euros DF » application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter la composition de la formation	» infraction GC DC	» formation disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition DF
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de la formation ou du gymnaste en individuel RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » en cas de fortes chaleurs, le short est autorisé. Il doit être de couleur unie (aux couleurs du club), et tomber à hauteur des genoux. (mini short et short multicolores interdits) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	» 1 entraineur pour 1 catégorie, 2 entraineurs pour 2 à 4 catégories, 3 entraineurs pour 5 catégories et plus » 2 personnes maximum (entraîneur, athlète ou personnel médical) sont autorisées à suivre le ou les athlètes dans les zones de pré-compétition (zone d'attente) et post-compétition (kiss & cry). Survêtement obligatoire (facultatif pour le personnel médical) » les entraîneurs et les compétiteurs sont autorisés à pénétrer dans l'aire d'attente UNIQUEMENT à l'appel du speaker ou d'un officiel » les entraîneurs peuvent rester dans la zone entraîneur durant le passage des compétiteurs, à condition d'avoir une attitude correcte avant, pendant et après l'exercice (pas de manifestations verbales et physiques exagérées)	» non-respect DC RJ	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de la formation RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF » disqualification du compétiteur par le juge arbitre RJ » avertissement, puis exclusion de l'entraîneur de la zone de pré-compétition ou de post compétition DF
	» les entraîneurs et les athlètes ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire de jugement		» déclassement du compétiteur par le juge arbitre RJ
PUBLICITÉ	» voir page 24 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym AÉROBIC.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo)	» absence de licence ou licence sans photo	» amende 50 euros DF » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» Engagement nominatif via EngaGym	» Juge non engagé pour la date limite	» Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon la formation ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF » pour les finales nationales, amende de 305 euros par formation et par jour de compétition pour les individuels, sinon la formation et/ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge	» non-respect	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : exclusion du jury
TENUE VESTIMENTAIRE	» femme : tailleur, jupe ou pantalon bleu marine ou noir, chemise blanche » homme : Veste bleu marine ou noire, pantalon bleu marine ou noir ou gris, chemise claire, cravate » tenue alternative autorisée (cf paragraphe dédié) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

TENUES

	FÉDÉRALE B	FÉDÉRALE A		NATIONALE B, NATIONALE A, ÉLITE		NATIONALE AÉRODANCE	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CHAUSSURES	Chaussures de sport Chaussons Rythmiques	Type training ou aérobic Couleur identique		Type training ou aérobic Couleur blanche		Type training ou aérobic Couleur blanche	
CHAUSSETTES *** (non obligatoires)	Blanches	Blanches		Blanches		Blanches	
CHEVEUX	Attachés près de la tête ou queue de cheval						
MAQUILLAGE	Modéré	Modéré		Modéré		Modéré	
HAUT	Tenue sportive identique	Tee shirt moulant Brassière courte ou longue	Tee shirt moulant Débardeur Léotard		Léotard	Tee shirt moulant Brassière courte ou longue	Tee shirt moulant Débardeur Léotard
MANCHES		Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé	Manches longues interdites	Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé	Manches longues interdites	Non obligatoires Manches longues terminées aux poignets Tissu transparent autorisé	
BAS		Pantalon type fitness Corsaire Legging Cuissard Short		Port du short autorisé (se référer à la circulaire FFGym sur la tenue de compétition des gymnastes féminines de janvier 2025)	Short (la longueur doit couvrir le 1/3 de la cuisse)	Pantalon type fitness Corsaire Legging Cuissard Short Jupe	
ENSEMBLE		Justaucorps* Académique*		Justaucorps* Académique*		Académique*	
COLLANT	Non obligatoire	Couleur chair Non obligatoire		Couleur chair Obligatoire (sauf catégorie 10-11 ans et 10-14 ans)			
COULEUR	Différente autorisée	Différente autorisée	Différente autorisée	Différente autorisée	Différente autorisée	Différente autorisée	Différente autorisée
SEQUINS STRASS	Autorisés	Autorisés	Interdits	Autorisés	Interdits	Autorisés	Interdits

* Ouvertures interdites, échancrure du haut du dos maximale au dessus des omoplates, échancrure du haut de la jambe maximale à la crête iliaque
** Ouvertures interdites
*** Les chaussettes sont facultatives. Si elles sont portées, elles doivent l'être par l'ensemble des gymnastes d'un duo, trio ou groupe
La tenue ne doit pas changer pendant l'exercice. (Changement de couleurs, ouverture de la zone poitrine, etc.)
* Si certaines parties en dentelle (matière transparente) sont utilisées (du tronc jusqu'à la poitrine), le tissu devra être doublé.
* La tenue vestimentaire doit être en tissu non transparent, à l'exception des manches pour les femmes.
* Seul le bandage couleur peau est autorisé.

Tenues Aérodance :

- La tenue vestimentaire peut être différente entre les membres mais doit être harmonisée.
- Les objets supplémentaires (tubes, bâtons, balles, etc.) et accessoires (ceintures, bretelles, élastiques, etc.) ne sont pas autorisés.
- Les tenues représentant la guerre, la violence ou des thèmes religieux sont interdites.
- Une jupe qui ne descend pas plus bas que la région pelvienne par-dessus le justaucorps, les collants ou la combinaison est autorisée.
- Le style de la jupe (coupe ou décorations) est libre, mais l'allure de « tutu » de ballet est interdite.
- La jupe doit être en une seule pièce, et doit faire le tour complet de la taille. Les demi-jupes et les jupes à franges sont interdites.

Tenue vestimentaire incorrecte :

- Non-respect du tableau et des remarques ci-dessus
- Port de bijoux autres qu'une alliance ou des clous d'oreille
- Cheveux masquant le visage ou plusieurs queue de cheval

TENUES ALTERNATIVES AUTORISÉES POUR LES JUGES

- Avec l'accord du responsable nationale des juges
- Polo fédéral ou haut blanc uni couvrant les épaules et le ventre (polo, chemise, chemisier, tee-shirt) avec pour seul motif toléré le logo fédéral et/ou le logo discret de la marque du vêtement ;
- Pantalon ou jupe, de couleur noir ou sombre (hors survêtement). Le bermuda est toléré en cas de fortes chaleurs.
- Chaussures (« claquettes » interdites)
- Champ d'application :
  - Juges de tous les niveaux
  - Toutes les compétitions hors Championnats de France

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR